

(POLITIQUE)
Politique d'incitatifs pour les
inscriptions à des activités
P08 (2023)

Objectif de la politique :

Le conseil de la Ville régionale de Cap-Acadie reconnaît que la pratique d'activités sportives, récréatives, éducatives, artistiques et culturelles favorise le bien-être et la qualité de vie de ses résidents, et désire soutenir les familles qui inscrivent leurs enfants dans divers programmes d'activités. Afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes de participer, le conseil s'engage à offrir un programme d'incitatifs financiers pour couvrir une partie des frais d'inscription de ses jeunes résidents. Cette politique établit des directives générales pour gérer le Programme d'incitatifs pour les inscriptions à des activités sportives, récréatives, éducatives, artistiques et culturelles.

Par la présente, la Politique P07 – Politique concernant les subventions pour les inscriptions de la Communauté rurale Beaubassin-est (adoptée le 21 mai 2019) et la Politique No. P020 – Politique concernant les subventions aux individus et aux groupes du Village de Cap-Pelé (adoptée le 1^{er} juin 2020) sont abrogées et remplacées par cette Politique P08 – Politique d'incitatifs pour les inscriptions à des activités.

La Politique P08, Politique d'incitatifs pour les inscriptions à des activités, est entrée en vigueur le jour de son adoption.

ADOPTÉE en conseil le 14 novembre 2023 par la résolution 23-14-04.

Serge Leger, Maire

Carole Friolet-Landry, Greffière

Définitions

Dans la présente politique :

« conseil ou membres du conseil » désigne le maire et/ou les conseillers de la Ville régionale de Cap-Acadie;

« direction » désigne un membre du personnel qui est considéré comme étant administrateur de la Ville régionale de Cap-Acadie;

« activité sportive » désigne une activité reliée au domaine du sport, comme le hockey ou le baseball ;

« activité récréative » désigne une activité reliée au domaine récréatif, comme les Scouts ;

« activité éducative » désigne une activité reliée au domaine de l'éducation dans le but d'augmenter la capacité d'apprentissage en soi, comme des cours de technologie ou cuisine ;

« activité artistique et culturelle » désigne une activité reliée au domaine des arts, de la musique et du patrimoine, comme des cours de musique ou de peinture.

Champs d'application

La présente politique s'applique à la direction de la Ville régionale de Cap-Acadie dans la gestion du Programme d'incitatifs pour les inscriptions à des activités.

1. Les buts de la présente sont les suivants :
 - a. Définir la structure du Programme d'incitatifs pour les inscriptions à des activités sportives, récréatives, éducatives, artistiques et culturelles ;
 - b. Définir certaines procédures à suivre dans l'administration du programme ;
 - c. Spécifier la marche à suivre pour participer au programme (Formulaire en ANNEXE « A »).
2. Généralement, et sans restreindre la responsabilité des employés de se conformer à la présente, le département des loisirs et de la vie communautaire est responsable de voir à l'application de la présente et, à l'exception de la responsabilité ultime, peut déléguer toute tâche lui incombant de par la présente.

Programme d'incitatifs pour les inscriptions à des activités sportives, récréatives, éducatives, artistiques et culturelles

1. Le conseil va inclure dans le budget général un montant annuel pour les subventions pour les inscriptions à des activités sportives, récréatives, éducatives, artistiques et culturelles ;
2. La Ville régionale de Cap-Acadie va octroyer une somme jusqu'à un maximum de 50 \$ par jeune demeurant dans la Ville régionale de Cap-Acadie qui est inscrit à un programme admissible, jusqu'à épuisement des fonds pour l'année en cours ;
3. Si le frais d'inscription à un programme d'activités est moins que 50\$, vous pouvez inclure l'inscription à plus d'un programme d'activités sur le formulaire d'inscription, pour recevoir la pleine subvention ;
4. Ce programme s'adresse aux jeunes âgés de 0 à 18 ans, citoyens permanents de la Ville régionale de Cap-Acadie ;
5. Les intéressés seront demandés de soumettre le formulaire à l'Annexe A dûment rempli ainsi que la preuve de paiement des frais d'inscription ;
6. Le jeune ne peut recevoir la subvention de 50 \$ qu'une seule fois par année ;
7. Seulement les demandes dûment complétées pour des programmes se déroulant dans l'année en cours seront évaluées ;
8. Si la décision est négative, une lettre est transmise de la décision en plus de préciser les motifs du refus en annexant une copie de la présente politique.

Appui financier pour des compétitions sportives et culturelles

1. Le conseil de la Ville régionale de Cap-Acadie va remettre une subvention aux personnes qui qualifieront à des compétitions selon l'évènement :
 - 1.1.1. 100 \$ pour l'activité à l'échelon provincial ;
 - 1.1.2. 150 \$ pour l'activité à l'échelon national ou international.
2. La direction sera mandatée d'offrir ces appuis financiers lorsque la demande rencontre les critères établis et jusqu'à ce que les fonds à cet effet seront épuisés ;
3. Les intéressés seront demandés de soumettre le formulaire à l'Annexe « A » dûment rempli ainsi que la preuve de participation à l'évènement ;
4. Le jeune ne peut recevoir l'appui financier qu'une seule fois par année.

VILLE RÉGIONALE
DE CAP-ACADIE

REGIONAL TOWN
OF CAP-ACADIE

« ANNEXE A »

**FORMULAIRE DE DEMANDE
PROGRAMME D'INCITATIFS POUR LES INSCRIPTIONS À DES ACTIVITÉS**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE/LA JEUNE

Prénom et Nom de famille : _____

Date de naissance (jj/mm/aa) : _____

Adresse complète : _____
(Preuve d'adresse)

Nom des parents, tuteurs/tutrices : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME D'ACTIVITÉS (Subvention de 50 \$)

Nom de l'association : _____

Dates de début et fin de l'activité : _____

Montant payé : _____ (soumettre reçu/preuve de paiement)

Personne contact : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPÉTITION (Subventions de 100 \$ ou 150\$)

Nom de l'évènement : _____

Date de l'évènement : _____

Lieu de l'évènement : _____

Échelon provincial Échelon National/International

(soumettre la preuve de participation à l'évènement)

Personne contacte : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

Je, soussigné, déclare que mon enfant est inscrit au(x) programme(s) d'activités ci-dessus.

Signature (père, mère ou tuteur/tutrice) : _____

Date : _____

Faites parvenir la demande à :

Ville régionale de Cap-Acadie

Département des loisirs et de la vie communautaire

2647, chemin Acadie, Cap-Pelé, NB E4N 1C2

Téléphone : (506) 577-2030

Courriel : info@capacadie.ca

Siteweb : <https://capacadie.ca/fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/capacadie>